

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 4 juillet à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine FAIVRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Paul VEAUDEQUIN, Angèle DIEZ, Laurent NADIRAS, Philippe DESTAILLEURS, Marie-Laure ATGER, François BERTRAND, Isabelle MENEAU, Olivier BOURAND, Mélanie CHAUVÉAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Céline MARIE a donné pouvoir à Isabelle MENEAU

Madame Marie-Laure ATGER a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Révision du tarif du repas de la cantine
- Convention avec le SIEVAM pour le contrôle des bornes incendie
- Approbation de l'entrée de nouvelles communes dans le SIARP (Syndicat Intercommunautaire d'Assainissement)

Elle sollicite également les membres afin de savoir si des points doivent être inscrits en affaires diverses.

I – Délibérations :

- **Convention entre la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et la mairie pour le pôle urbanisme :**

La convention a pour objet de définir des modalités de travail en commun entre la mairie, qui est l'autorité compétente pour délivrer des actes, et le service instructeur nommé « Pôle Urbanisme ».

Les champs d'application de cette convention sont :

- l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'Information , compétence complète de la commune
- l'instruction des autres actes d'urbanisme : certificat d'urbanisme opérationnel, DP, permis de construire, de démolir et d'aménager (instruits par le Pôle)
- le contrôle de conformité
- le contentieux et les infractions
- les missions complémentaires.

Plusieurs missions relèvent de la compétence de la commune dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Lors de la phase de dépôt, la commune est chargée de vérifier la complétude du dossier lorsqu'il est déposé au format papier. En cas de dépôt dématérialisé, elle assure la réception de la demande au moyen du logiciel dédié.

Au cours de la phase d'instruction, la commune accomplit également différentes tâches, notamment le suivi administratif des dossiers, la notification des décisions, ainsi que le traitement des déclarations d'ouverture de chantier, des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) et des opérations qui en découlent.

Les missions assurées par le Pôle Urbanisme sont détaillées dans la convention.

Enfin, le maire peut accorder une délégation de signature aux agents du service Urbanisme. Cette délégation est toutefois limitée aux actes d'instruction et ne peut en aucun cas porter sur les actes emportant décision.

Le Pôle Urbanisme a été mis en place depuis 10 ans. La Mairie garde la compétence mais le Pôle Urbanisme fait toute l'instruction des dossiers et en assure le suivi. Il s'occupe des instructions des demandes d'urbanisme trop techniques pour qu'elles soient exercées en mairie. Il propose et prépare les décisions prises par le maire.

Le service est financé par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine. Le coût est estimé à 150.000€ par an, mutualisé avec la Communauté de Communes Vexin Centre. Ses locaux se situent à Vigny. Le Pôle n'a pas d'existence juridique propre. Il existe par voie de convention entre les deux Communautés de Communes.

Il s'agit de renouveler cette convention.

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention. Toutefois, il exprime son souhait que l'action du Pôle fasse l'objet d'un suivi, au moins annuel, de son activité. Madame le maire indique avoir fait part de ce sujet aux vice-présidents de la CCVVS qui suivent particulièrement le Pôle Urbanisme car il a été constaté que le Pôle propose parfois des décisions trop rigides et inadaptées du fait d'un manque de dialogue avec les élus et d'un manque de connaissance du territoire.

Le Conseil demande également à ce que la Mairie soit mise en copie des échanges entre le Pôle et les administrés.

- **Convention avec le Département du Val d'Oise pour la prise en charge du transport scolaire de l'école :**

La commune de La Roche Guyon a avancé le paiement des cartes de transport de l'année 2024-2025. Pour pouvoir prétendre au remboursement du montant il y a lieu de conventionner avec le Département pour l'année 2024-2025 et pour la suivante.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

- **Inscriptions dans les commissions thématiques de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :**

Le Conseil municipal nomme :

- A la Commission Tourisme : Olivier BOURAND
- A la commission Culture : deux titulaires, Philippe DESTAILLEURS et Olivier BOURAND ; et une suppléante : Marie-Laure ATGER
- A la commission Finances : Philippe DESTAILLEURS
- A la Commission Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et Environnement : Olivier BOURAND

- **Décision du Conseil Municipal pour modifier le programme d'investissement voté au budget primitif 2026 :**

Lors du vote du budget communal, un programme d'investissement prévoyant l'acquisition d'un aspirateur-broyeur avait été inscrit.

Toutefois, au regard des fortes chaleurs constatées la semaine précédant le Conseil et ayant contraint à la fermeture de l'école pendant une semaine, une réflexion est engagée sur l'installation d'un système de climatisation ou de rafraîchissement à l'école afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et du personnel.

À cet effet, Madame le Maire a sollicité un devis auprès de l'entreprise EVM pour équiper l'école et la salle de la rue de l'Audience (pour qu'elle puisse devenir un lieu d'accueil pour les personnes dont les logements sont très chauds). Celui-ci est attendu et permettra à la commune de se positionner sur la faisabilité du projet.

Par ailleurs, la commune a reçu un communiqué de presse d'EDF annonçant la mise en place d'aides destinées à accompagner les établissements scolaires dans l'installation de systèmes de rafraîchissement. Ces dispositifs seront étudiés afin d'évaluer les possibilités de financement du projet. Il semblerait que des financements régionaux soient aussi possibles.

Après discussion, il a été décidé de profiter de l'opportunité de financements à court terme pour des systèmes de refroidissement ou de climatisation. Ainsi, le mode de chauffage de la maternelle et de la cantine (chaudière qui a 25 ans) pourrait être remplacé par une pompe à chaleur chaud / froid.

En complément, le Conseil souhaiterait étudier d'autres aménagements visant à limiter la chaleur dans les bâtiments - installation de stores extérieurs, adaptation du patio – et la plantation de nouveaux arbres dans la cour de récréation. Il propose de se faire accompagner par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dans cette étude.

Madame le Maire indique qu'il ne s'agit pas du même coût, ni du même calendrier de travaux. Le conseil valide un équipement à court en climatiseurs dans certaines classes, compatibles avec de travaux à long terme sur les modes de consommation énergétique du bâtiment.

- **Révision des droits de terrasse :**

Madame le Maire rappelle la délibération adoptée en 2021, par laquelle les tarifs des droits de terrasse ont été fixés.

Pour mémoire, le droit de terrasse annuel applicable aux cafés et restaurants est fixé à 12 € par m². Au regard des surfaces actuellement autorisées, le montant total perçu par la commune s'élève à 1 200 € par an pour l'ensemble des commerces concernés.

A ces droits de terrasse s'ajoute la place de l'Ecu qui est taxée à 80€ /mois pour les week-ends et jours fériés d'avril à novembre. Cette taxe est appliquée aux commerces directement riverains de la place.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs comme suit :

- 15€ par m²
- 90€ par mois place de l'Ecu

- **Révision du prix du repas de la cantine :**

Madame le maire informe le conseil que nous venons de recevoir les nouveaux tarifs appliqués par Yvelines restauration pour la rentrée prochaine, et que la commune de Vétheuil a modifié ses tarifs, il y a donc lieu de réviser le tarif du repas qui est actuellement de 4.90€.

A l'unanimité, le Conseil décide de s'aligner sur les tarifs votés par la commune de Vétheuil car plusieurs familles ont des enfants dans les deux écoles : 4,95€ par repas.

- **Convention pour confier au SIEVAM le contrôle des Points d'Eau Incendie :**

Il y en a 18.

Les années impaires, ils seront contrôlés par le Service D'Incendie et de Secours.

Les années paires, ils le seront par le SIEVAM, pour un montant de 25€ HT par borne incendie.

A l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'une convention avec le SIEVAM pour le contrôle des Points d'Eau Incendie.

- **Approbation de l'entrée de nouvelles communes dans le SIARP (Syndicat Intercommunautaire d'Assainissement) :**

Dans le prolongement du comité syndical qui s'est tenu le 1^{er} juillet, il est proposé au Conseil d'accepter l'entrée des communes de Chaussy, Hodent et Wy-dit-Joli-Village au SIARP.

Ces entrées sont acceptées à l'unanimité.

II – Affaires diverses :

• Bilan des actions réalisées depuis mars 2026 :

Point parking :

Madame le Maire informe le conseil que la réception des travaux du parking a eu lieu le jeudi précédant la réunion du Conseil, avec quelques réserves :

- Décalage, suppression ou réparation des plots en bois afin de permettre aux bus de tourner facilement
- l'Entreprise « Au cœur de l'arbre » reviendra à l'automne faire de l'arrosage et abattre quelques arbres
- Installation de grumes dans les lieux de giration
- Plots qui doivent être réparés

Les panneaux du PNR sont en cours de fabrication.

La mise en service des barrières a débuté le lundi suivant à 8 h 30. Toutefois, un sinistre est survenu le même jour, à 13h30, entraînant une interruption de leur fonctionnement. L'entreprise est intervenue dans les meilleurs délais et a procédé à la remise en service des barrières dès le mercredi après-midi. Depuis cette intervention, les barrières sont de nouveau opérationnelles.

Depuis la veille du Conseil, un dysfonctionnement a été constaté : le montant payé par les visiteurs était systématiquement de 10€. L'entreprise va intervenir à distance pour résoudre ce problème. *(la réparation a été faite le lundi matin suivant le conseil)*

La borne électrique a été installée, le pavage repris. Reste à prévoir un bateau.

Le lundi précédent s'est tenue la réunion des commerçants, sans la CCI car son représentant était souffrant.

Le principal sujet ressorti du questionnaire est celui du stationnement.

Il a donc été décidé de modifier la durée des arrêts minute : les réduire à 45 mn à partir de la rentrée de septembre.

A cette occasion, les peintures bleues devront être refaites. Ainsi que celles du passage protégé à l'école, les zébras jaunes pour les arrêts de bus etc. Il apparaît donc pertinent de faire appel à une entreprise pour assurer toutes les prestations de peinture de voirie.

Bilan des réunions des 2 commissions communales :

Commission Espaces verts :

De nombreuses propositions ont été formulées pour rendre plus accueillant le jardin du Yoga. Il a notamment été proposé que la boîte à livre y soit installées, que la haie face à l'entrée soit taillée à mi-hauteur.

Des propositions de fiches de postes sont en cours de rédaction afin d'affiner et de préciser la liste des multiples travaux à réaliser sur la commune.

Commission Vie locale :

- 8 juillet : atelier de préparation de décorations du 13 juillet en papier crépon
- 13 juillet : inauguration du terrain de pétanque et Fête Nationale

Les commerçants et les associations du village seront sollicités pour la recreation de ce moment de convivialité.

A venir :

Tournage de film : un film sera très prochainement tourné, pendant 2 semaines au Château et 1 semaine dans le village. Ainsi, du 20 au 24 juillet, le stationnement sera modifié dans plusieurs rues du village.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 12h.



Le Maire,
Capucine FAIVRE